

# Grève à Transdev : reprise des discussions mais pas d'avancée

Les syndicats, qui ont rencontré hier le président d'ACCM, sont assignés devant le TGI ce matin



Plus aucun bus ne circule sur le réseau Envia. La réunion d'hier entre les syndicats et Claude Vulpian, président d'ACCM, n'a pu avoir de résultats pour l'instant.

/ PHOTOS JÉRÔME REY

Jusqu'où ira le conflit à Transdev Arles ? Au neuvième jour de grève, ce matin, la situation se tend de plus en plus entre grévistes et direction, puisque cette dernière a assigné devant le TGI de Tarascon des syndicalistes pour "entrave au service minimum". Antoine Séguret, responsable de secteur chez Transdev, assume : "Ce matin (hier), nous avons encore subi des blocages de dépôts qui nous ont empêchés de mettre en place le service minimum. On a assigné en référé des délégués syndicaux pour faire cesser cette entrave. Si on ne peut pas appliquer la loi par la discussion, on est obligés d'aller vers la voie judiciaire." Après trois jours durant lesquels un "Plan de transports adaptés" (PTA) avait été mis en place, la semaine dernière, le trafic des bus du réseau Envia, habituellement assuré par Transdev, a été entièrement interrompu. Plus aucun véhicule rouge et blanc ne circu-

le depuis, au grand dam des usagers, et notamment dans les transports scolaires. Guylène Risselin, déléguée CGT du personnel, fait partie des représentants assignés : "On nous accuse d'avoir empêché les bus de substitution de circuler. Au début, on avait laissé le PTA se mettre en place. Mais lorsqu'on a vu que la direction sous-traitait le service à d'autres sociétés, on a décidé de

**La direction a assigné des délégués syndicaux devant le TGI ce matin.**

bloquer le dépôt."

Le face-à-face au palais de justice de Tarascon risque toutefois d'envenimer la situation, qui paraît déjà sclérosée. Les discussions ont repris après trois jours d'interruption : "on a pourtant été disponibles tout le week-end

pour sortir du conflit. On n'a été reçus ni samedi, ni dimanche, ni lundi", indique Mouhcine Guerouali, de la CFDT. Au cours de cette première réunion, "nous avons fait des propositions sur le dialogue social", indique Transdev. "La direction propose de se structurer sur le disciplinaire et le contrôle des arrêts médicaux", confirme le représentant CFDT.

En milieu d'après-midi, l'intersyndicale a été reçue par le président d'Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la collectivité délégatrice du marché public des transports. "Claude Vulpian nous a bien écoutés, dans son intérêt et dans le nôtre. Il a dit qu'il avait bien compris les gros problèmes qu'il y avait sur le réseau et qu'il allait faire remonter ça", précisait Sylvain Squarzoni, délégué FO.

Mais après plus d'une semaine de grève, la question salariale prend de plus en plus d'ampleur pour les syndicats. Après le ren-

dez-vous chez ACCM, les discussions ont repris. La direction de Transdev Arles a fait un léger pas en avant, en augmentant de 50 à 70€ l'abondement à la prime de vacances, mais en maintenant la hausse générale des salaires à +0,6%. "On est très déçus. On savait qu'il n'y avait pas de projet salarial", confie Guylène Risselin. "Les organisations sont restées sur leur sujet rémunération sans vouloir évoquer le reste", déplore Antoine Séguret.

Quid de l'impact de la réunion avec le président de la communauté d'agglomération ? "Nous sommes en contact avec la collectivité sur l'état des discussions et sur le fond de nos propositions", poursuit-il, sans vouloir en dire plus. "Au niveau de la direction, on a l'impression que c'est plus haut que ça se décide." Plus haut, c'est-à-dire au niveau national de l'entreprise, co-détenue par Veolia et la Caisse des dépôts et consignations.

**Une délégation a été reçue par Claude Vulpian, président d'ACCM.**

Mouhcine Guerouali dénonce les conditions d'exécution de la délégation de service public : "Depuis la signature du contrat, des avenants ont été signés. On est passés de 6,4 millions d'euros à 8 millions d'euros à cause des levées d'options sur certains trajets." Chez les syndicats, on craint qu'une hausse supplémentaire de salaire se fasse au détriment du contribuable. Le délégué CFDT résume à sa façon : "Plus le chiffre d'affaires de l'entreprise grandit, plus il y a de bénéfices... et plus on nous dit qu'il y a de déficit. On va essayer d'amener ce sujet sur la table."

Sylvain PIGNOL